

Prise de Position – Anti-Dopage

Le BDR est d'avis que la lutte contre le dopage doit être menée sur 4 niveaux pour endiguer efficacement fraudes et tromperies professionnelles dans le sport .

Tous les détenteurs d'une licence du BDR tout comme les athlètes enregistrés dans des équipes étrangères devront se soumettre à ces nouvelles règles renforcées:

1. Prévention
2. Système de Contrôle
3. Sanctions sportives
4. Sanctions législatives

1. Prévention

- La lutte antidopage est un des points prépondérants de la formation des coureurs, des entraîneurs et des accompagnateurs.
- Mesures éducatives des jeunes dans les écoles et au sein des associations sur les dangers du dopage.
- Entretien avec l'UCI au sujet de la détention d'une licence pour les médecins, les aides médicales, les kinés, les directeurs d'équipe et les entraîneurs (y compris scientifiques et méthodiques)

2. Système de Contrôles

- Augmenter en nombre et en qualité les contrôles à l'entraînement et en courses.
- Contrôles combinés (sanguins et urinaires)
- Contrôles du volume sanguin
- Mise en place de profils sanguins (Blood screening) des coureurs professionnels et des espoirs, centralisés dans une banque de données.
- Administration et surveillance de la banque de données par des médecins indépendants. Toute variation notable par rapport à la norme établie sera sanctionnée nonobstant du résultat positif du test.
- Augmentation des capacités des laboratoires.
- Assistance de l'Agence antidopage sur le plan financier et sur celui de l'organisation par les équipes professionnelles, les sponsors et les organisateurs.
- Stipulation de clauses antidopage identiques dans les contrats des coureurs et stipulation des sanctions appropriées.

- Communication des noms des médecins et accompagnateurs des coureurs à la direction des équipes et droit de recours des équipes.
- Stipulation des sanctions dans le processus des licences des fédérations nationales et de l'UCI.
- Mise en place d'un système de chaperonnage; les coureurs sont sous surveillance constante, du passage de la ligne d'arrivée jusqu'au contrôle antidopage.

3. Sanctions sportives

- La compétence directe du sport pour les dopeurs doit être maintenue et ce dans le sens de la „strict liability“.
- Mise en application stricte d'une suspension de 2 ans par la fédération nationale et de plus mise en application du code éthique des équipes: Cela veut dire que les coureurs qui seront déclarés s'être dopés et contre qui une procédure est en cours, n'obtiendront plus de contrat de travail de la part des équipes et ne seront plus inscrits aux épreuves.
- Renforcement des sanctions dans le cas de missed tests
- Le code éthique fera partie intégrante du processus des licences de l'UCI.

4. Sanctions légales

- La détention, transmission et le négoce avec des produits dopants tout comme la complicité à cet égard seront pénalisées dans le but de détruire ces réseaux de dopage et de saisir les tireurs de ficelle de ces réseaux de dopage.
- Longues peines de prison.
- Obligation d'identification des substances interdites.
- Abrogation de la libre circulation de produits dopants et interdiction de négoce par correspondance de produits dopants.